Logo CFDT

Cycle de webinaires à destination des référents VSST des CSE

Rendez-vous le 2 février 2021 : « Violences sexistes et sexuelles, de quoi parle-t-on ? »

La CFDT est fortement engagée dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST).

La Loi « Avenir Professionnel » de septembre 2018 oblige les employeurs à désigner un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes, dans les entreprises de plus de 250 salariés.

Cette Loi prévoit aussi la désignation parmi les membres du CSE d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Cette obligation qui a pris effet le 1er janvier 2019 s'applique à tous les CSE, dans les entreprises de plus de 11 salariés.

De nombreux élus CFDT ont été désignés référent au sein de leur CSE, et nombre d'entre eux n'ont pas encore bénéficié d'une formation adaptée, bien que celle-ci soit recommandée et financièrement prise en charge par l'entreprise.

Un premier webinaire à destination des référents CFDT a été organisé le 1er décembre 2020. Co-animé avec un cabinet d'expertise, pour redonner le cadre légal d'exercice de ce mandat, il a permis également le témoignage de deux référents CFDT. Le succès d'audience témoigne d'une forte attente des militants pour mieux appréhender les contours de ce nouveau mandat.

Pour aller plus loin, une série de webinaires sera donc proposée durant l'année 2021.

Le prochain rendez-vous propose de sensibiliser aux notions essentielles en matière de violences sexistes et sexuelles. **Les référents CFDT sont invités à y participer.**

Ce webinaire « Violences sexistes et sexuelles, de quoi parle-t-on ? » aura lieu le mardi 2 février 2021 de 17h à 18h30.

Pour participer au webinaire : https://meet.google.com/jdx-zvdz-omy

Se connecter à partir de 16h40 et utiliser de préférence Google Chrome, en copiant le lien dans la barre du navigateur.

Les organisations sont invitées à diffuser largement cette information auprès des syndicats et des sections syndicales.

webinaire